



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 27706

Texte de la question

Alors que Bruxelles vient d'accorder un délai supplémentaire à la France, notre pays est invité à s'engager "dans des réformes audacieuses". La libéralisation de certaines professions réglementées fait partie des dossiers sur lesquels la France est encouragée à aller plus vite et plus loin. Un rapport sur ce sujet sensible ayant été commandé à l'inspection des finances, Mme Virginie Duby-Muller interroge M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur la position du Gouvernement sur ce dossier et sur le sort qu'il va réserver à ce rapport.

Texte de la réponse

Les recommandations adressées à la France dans le cadre du « semestre européen » insistent en effet sur l'ouverture du marché des services. La France fera valoir son engagement en faveur de la bonne mise en oeuvre de la directive « service » et le caractère raisonné des obligations légales qui s'appliquent à ces activités. Cela n'exclut pas la recherche active de tous les moyens qui permettraient de stimuler la croissance, l'innovation et l'insertion sociale. C'est pourquoi le Gouvernement a sollicité l'expertise de l'inspection générale des finances (IGF). Les propositions qu'elle a formulées sont à l'étude.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27706

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Artisanat, commerce et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5349

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 79